

PSB INDUSTRIES
EMBALLAGE
ET
CHIMIE DE SPÉCIALITÉS
RAPPORT FINANCIER 2008

attestation du rapport

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en page 23 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président directeur général
Jean-Baptiste Bosson

sommaire



4 rapport d'activité

- 5 structure de psb industries
- 8 gouvernement d'entreprise
- 13 politique d'information
- 15 rapport du président du conseil d'administration
- 21 rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

22 comptes consolidés

- 23 rapport de gestion
- 30 comptes consolidés
- 35 annexe aux comptes consolidés
- 78 rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

80 comptes sociaux

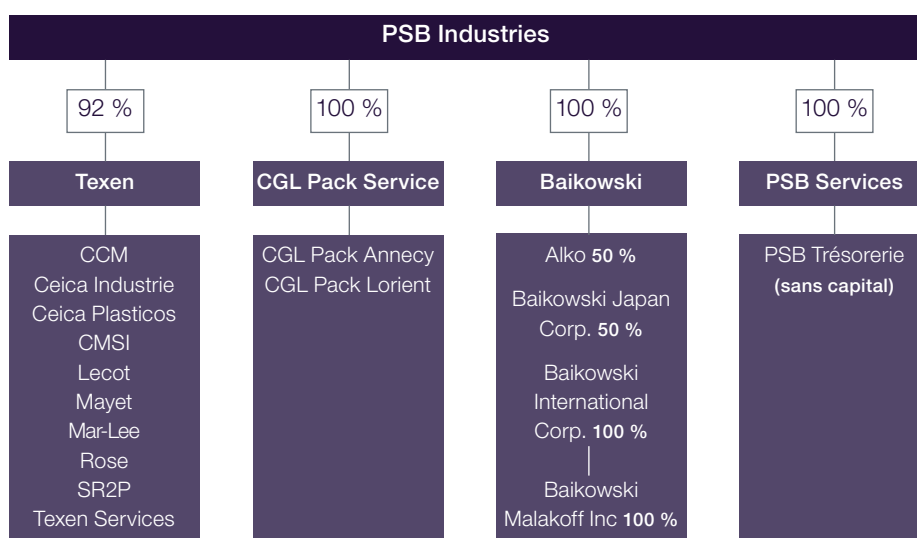
- 81 comptes de la société mère
- 83 annexe aux comptes de la société mère
- 89 tableau des filiales et participations
- 90 résultat au cours des cinq derniers exercices
- 91 rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 93 rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 94 projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2009
- 97 rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions

rapport d'activité

structure de psb industries	5
gouvernement d'entreprise	8
politique d'information	13
rapport du président du conseil d'administration	15
rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	21

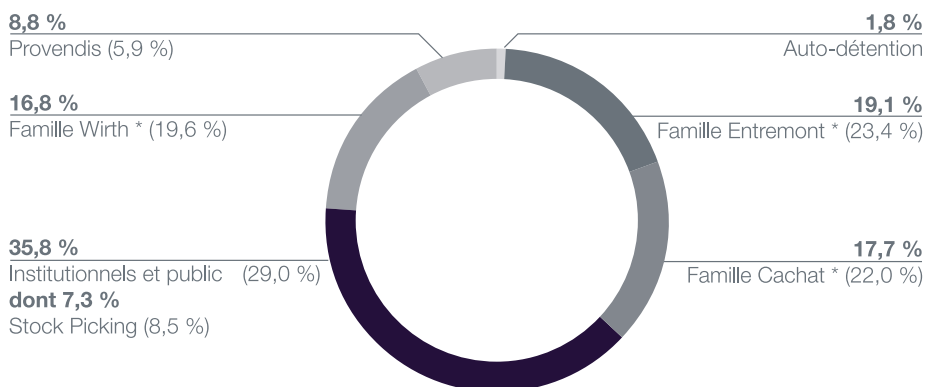
structure de psb industries

1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



2. STRUCTURE ACTIONNARIALE EN % DU CAPITAL

Selon les dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-11 et L.233-12 dudit Code, nous vous précisons que les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires sont les suivants :



* agissant de concert

(en % des droits de vote) : les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double

3. STRUCTURE BOURSIÈRE

3.1

Fiche signalétique

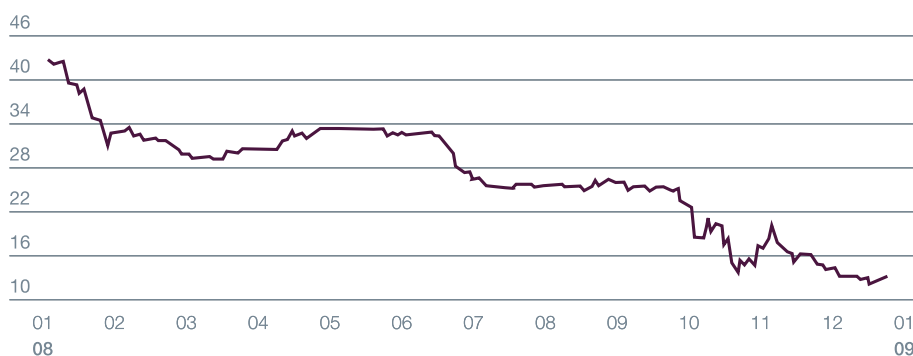
capital	7 350 000 euros
nombre d'actions	3 675 000
capitalisation au 31/12/08	45 millions d'euros
moyenne des capitaux échangés par séance	31 milliers d'euros

Marché

Date d'introduction premier marché	1955
Code ISIN	FR0000060329
Indice	CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190
Classification ICB	2000 (Industries)
Coté Euronext Paris	Compartiment C
Code Reuters	PSBP.PA
Code Bloomberg	PSB FP

3.2

Evolution du cours de l'action en 2008 (en euros)



3.3

Données boursières au 31/12/2008

Nombre de titres échangés	313 815
Total capitaux échangés (Keuros)	7 372
Cours le plus haut (en euros)	42,05
Cours le plus bas (en euros)	11,02

Depuis le 01/07/05 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, PSB Industries a confié à Oddo Midcap la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

3.4**Le titre au cours des cinq derniers exercices**

Pour votre information, nous vous communiquons ci-après des données en euro sur le titre PSB Industries au cours des cinq derniers exercices, ajusté pour tenir compte de la division du titre au 15 décembre 2004 :

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 31/12	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Dernier cours de l'année	12,40	42,00	37,00	35,00	29,98
Capitaux propres par action	19,81	19,45	18,17	16,83	15,30
Résultat net par action	1,92	2,91	2,84	2,46	2,68

3.5**Dividende (en euros)**

2007	1,40
2006	1,35
2005	1,20
2004	1,10
2003	0,92

Le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008, conformément aux articles L232-12 alinéa 2 du Code de commerce et R232-17 dudit Code, a décidé, sous réserve de la certification par les commissaires aux comptes du bilan établi le 30 juin 2008, de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,65 € au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 2 388 750 € (sous réserve des actions détenues par la société), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ce montant de 0,65 € est identique à l'acompte versé en janvier 2008.

Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 30 janvier 2009.

gouvernement d'entreprise

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de cinq membres en date du 31 décembre 2008.

1.1

Composition, mandats et fonctions

Président directeur général

Monsieur Jean-Baptiste Bosson

Nationalité française, 66 ans.

Date de la première nomination : 1991

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2009, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008

Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :

- gérant de PSB Services,
- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés Baikowski et Texen,
- administrateur de CGL Pack Service,
- représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur de PSB Trésorerie.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- membre du conseil de surveillance de Siparex Croissance,
- administrateur de Lyon place financière et tertiaire,
- gérant de Kidderminster.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés CGL Pack Lorient, Charles (dissoute le 31.10.2003), et de CGL Pack Service,
- administrateur de Michaux Gestion.

Administrateurs

Monsieur Jean-Claude Cachat

Nationalité française, 72 ans.

Date de la première nomination : 1978

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2011, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de l'association Odes et président du conseil d'administration,
- membre et président du conseil de surveillance de Sivalbp,
- gérant de Jeanchrigest, Juligest, Emma-gest, Jemagest et de Majest,
- gérant de la société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES).

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- administrateur de la Banque Laydernier, de TV8 Mont-Blanc et de CGL Pack Lorient,
- président du conseil de surveillance de Sopreda 2,
- président de la société Annecy événements.

Monsieur Jacques Entremont

Nationalité française, 69 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de la société anonyme de gestion immobilière et de réalisation commerciale (SAGIR)
- membre du conseil de surveillance de la Banque de Vizille et du comptoir savoyard de distribution (CSD).

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- président du conseil de surveillance du groupe Entremont,
- administrateur de Finance et Management, de Parmareggio et de Entremont Italie,
- représentant permanent du groupe Entremont, laquelle était gérante de Sainte Catherine et administrateur de Juragruyère,
- gérant de Fimoncey,
- représentant permanent de la société Harfleuraise de participations au conseil d'administration de Eurosérum et de Franche Comté Sérum.

Monsieur Roger Rosnoblet

Nationalité française, 68 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de la Banque Populaire des Alpes,
- membre et président du conseil de surveillance de comptoir savoyard de distribution (CSD),
- président de Genevois distribution, de Provendis et de Thônes distribution,
- président suppléant de Stefano,
- directeur général de Alpadistri, de Bernard, de Douvaine distribution, de Duparc et Geslin, de Proxima et de Provincia Novel,
- président du conseil d'administration et directeur général de Faraglia et de Mitaz distribution,
- représentant de Provendis, présidente des sociétés : Provincia Novel, de société d'exploitation Provincia, de Proved, de Val 4 et de Procared,
- gérant de Sodevim,
- gérant de Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, de la Vénétie, le Vorge-ray, et de C.Pro.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- président de Chamtour, de la société d'exploitation Provincia, de Provincia novel et de la société financière Lejeune,
- directeur général de Val 4,
- gérant de Saint-Victor immobilier, des Chauvets, de Ceco, et de Lejeune.

Monsieur Alain Wirth

Nationalité française, 65 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :

- directeur général délégué
- président de CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient,
- administrateur de Baikowski et Texen,

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- gérant de Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière, et du Palais.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- président de Relais Industries,
- représentant légal de CGL Pack Service, présidente d'Inpack, de Maletras thermoformage, et de CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007),
- président de Charles (dissoute le 31/10/03).

1.2

Rémunérations (en euros)

• Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Jean-Baptiste Bosson	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 057	278 013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	290 057	278 013

Monsieur Alain Wirth	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	88 600	93 205
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	88 600	93 205

• Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Jean-Baptiste Bosson	2008 dus*	2008 versés**	2007 dus*	2007 versés**
Rémunération fixe	269 104	269 104	259 371	259 371
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	4 953	4 953	4 642	4 642
Total	290 057	290 057	278 013	278 013

Monsieur Alain Wirth	2008 dus*	2008 versés**	2007 dus*	2007 versés**
Rémunération fixe	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	12 600	12 600	19 205	19 205
Total	88 600	88 600	93 205	93 205

*rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

**intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice

*** les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

• Jetons de présence versés

Membres du conseil d'administration	en 2008	en 2007
Jean-Baptiste Bosson	16 000	14 000
Jean-Claude Cachat	16 000	14 000
Jacques Entremont	16 000	14 000
Roger Rosnoble	16 000	14 000
Alain Wirth	16 000	14 000

2. REGLES DE GOUVERNANCE

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des comptes et audit interne, comité des rémunérations, et comité des nominations dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires annéciens.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

L'article 33 des statuts de la société précisent les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Il est alors admis sur simple justification de son identité. S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social, soit ses titres eux-mêmes, soit le récépissé constatant leur dépôt dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change. Le conseil d'administration peut réduire ces délais par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.
- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe premier ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.

- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

4. LA DIRECTION GENERALE

Elle est composée d'un président directeur général, Monsieur Jean-Baptiste Bosson et d'un directeur général délégué, Monsieur Alain Wirth ainsi que d'un directeur financier, Monsieur Didier Mangin.

politique d'information

1. INFORMATIONS ACTIONNAIRES

PSB Industries participe chaque année à des forums d'actionnaires, organisés par Oddo Midcap ou des sociétés de bourse, sur les principales places financières de France.

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. (32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3).

L'assemblée générale aura lieu au siège social de PSB Industries le mercredi 27 mai 2009.

2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités sont disponibles sur le site internet du groupe www.psbindustries.com.

Elles peuvent également être obtenues par téléphone : 33.(0)4.50.09.00.02, par e-mail à finance@psbindus.com ou par courrier à l'adresse de PSB Industries (BP 22 - 74001 Annecy Cedex).

Document d'information annuel

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «www.lesechos-comfi.fr» et sur le site de la société «www.psbindustries.com».

Résultats 2008*	10 mars 2009
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin décembre 2008	16 janvier 2009
Chiffre d'affaires de l'année 2008*	14 janvier 2009
Information sur le code AFEP-MEDEF	23 décembre 2008
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin novembre 2008	11 décembre 2008
Information financière trimestrielle au 3 ^{ème} trimestre 2008	14 novembre 2008
Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2008*	9 octobre 2008
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin septembre 2008	9 octobre 2008
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin août 2008	8 septembre 2008
Rapport financier semestriel 2008	19 août 2008
Résultats du 1 ^{er} semestre 2008*	19 août 2008
Acquisition aux Etats-Unis de Mar-Lee*	28 juillet 2008
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin juin 2008	17 juillet 2008
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008*	11 juillet 2008
Information financière trimestrielle au 1 ^{er} trimestre 2008	15 mai 2008
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008*	11 avril 2008

* Ces informations ont également été publiées dans le journal «La Tribune» ou «Les Echos».

CALENDRIER PREVISIONNEL DE COMMUNICATION

Résultats

Année 2008

10 mars 2009

1^{er} semestre 2009

25 août 2009

Chiffre d'affaires

1^{er} trimestre 2009

14 avril 2009

1^{er} semestre 2009

10 juillet 2009

3^{ème} trimestre 2009

14 octobre 2009

rapport du président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations relatives à la composition du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le « gouvernement d'entreprise » page 8.

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut-être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par lettre simple, 15 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, avec un taux de présence de 100 % pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, et la validation des comptes trimestriels. Cinq autres réunions des administrateurs ont eu lieu pour aborder notamment les thèmes suivants : budgets prévisionnels, acquisitions, cessions, décisions stratégiques, évolutions technologiques... Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnées éventuellement des directions générales des différents métiers. Le conseil d'administration de PSB se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes

orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société, et veille à leur mise en œuvre par les directions des pôles.

Par ailleurs, une fois par mois, des rapports concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

2. CONTRÔLE INTERNE

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne. Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

2.1

Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. Toutefois, l'envoi par la filiale d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet trimestriel au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent ainsi de s'assurer de son correct fonctionnement. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2.1.1

Organisation et acteurs

PSB Industries est constituée de trois pôles recouvrant des métiers distincts. Chaque métier regroupe des entreprises de taille moyenne ou petite, comptant de 10 à 240 personnes, selon des périmètres dénombant de 3 à 11 entités. À la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

2.1.2

Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire tout comme le processus de reporting comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires mensuelles. Elles réunissent le directeur général du groupe et les directeurs généraux de chaque pôle. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

2.1.3

Mise en place d'un système de gestion des risques

La cellule de gestion des risques, dont l'équipe a été renforcée cette année, met à jour une cartographie des risques au sein de PSB Industries.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

• Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axées sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts – financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

• Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse

Le groupe a réalisé cette année une actualisation complète de sa cartographie des

risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe a revu le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont les risques liés à la concurrence, aux évolutions de marché, aux approvisionnements, à la qualité, à l'environnement, à la perte d'hommes clefs, à l'incendie, à l'informatique, aux taux de change et d'intérêt, et plus globalement, à la mise en sécurité des conditions de production.

• Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels. Certains plans d'action ont été initiés pour renforcer davantage cette couverture. Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

• Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables.

Le conseil d'administration est régulièrement informé des principaux risques identifiés et des caractéristiques essentielles du dispositif de gestion des risques.

2.1.4

Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.1.5

Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe, ce dispositif sera complété dès 2009 par la mise en place de contrôles auto-évaluatifs découlant de la cartographie des risques.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des experts-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

D'autre part, la direction financière du groupe appartient depuis 2007 à un groupe de travail rassemblant des valeurs moyennes cotées, destiné à identifier les meilleures pratiques en terme de contrôle interne.

2.2

Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,

- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

2.2.1

Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers. La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

2.2.2

Système d'information comptable et financier

Au sein du groupe PSB Industries, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs. Par ailleurs, depuis le dernier trimestre 2008, PSB Industries a harmonisé l'outil de reporting avec celui déjà utilisé pour les consolidations afin de centraliser les données sur un logiciel de consolidation commun et performant.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies.

Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.2.3 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

2.2.4 Activité de contrôle

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable. Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration de la fiabilité de ses procédures.

2.2.5 Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reportings internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reportings. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au conseil d'administration avant leur publication.

3. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ils complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Deux cabinets, Ernst&Young et autres ainsi que le Cabinet Mazars, composés de commissaires titulaires et suppléants (Pascal Macioce et Philippe Bouillet) assurent le contrôle de PSB Industries. Ils ont été nommés en 2004 jusqu'en 2010 (assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009).

Concernant **l'audit** le cabinet Ernst&Young a perçu les rémunérations suivantes (en euros) réparties en deux types de travaux :

- commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	84 400	51 400	135 800
en %	62%	38%	100%
2007			
Montant HT	56 000	53 100	109 100
en %	51%	49%	100%

- autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-
2007			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Ernst&Young n'a pas perçu de rémunérations pour 2008.

Concernant **l'audit** le cabinet Mazars a perçu les rémunérations suivantes réparties en deux types de travaux :

- commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	36 000	146 700	182 700
en %	19%	76%	95%
2007			
Montant HT	33 500	141 200	174 700
en %	18%	76%	94%

- autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	3 000	-	3 000
en %	1%	-	1%
2007			
Montant HT	2 600	-	2 600
en %	1%	-	1%

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Mazars a perçu uniquement 9 000 euros HT soit 5% pour les prestations à titre fiscal pour 2007 et 7 500 euros HT soit 4% en 2008.

rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 2 mars 2009
Les commissaires aux comptes
Ernst & Young et Autres
Nicolas Job

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Mazars
Max Dumoulin

comptes consolidés

rapport de gestion 23

comptes consolidés 30

annexe aux comptes consolidés 35

**rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés 78**

rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, suivant l'article 44 de nos statuts et en application de la loi, pour vous présenter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rappel des principes comptables et règles de consolidation, ainsi que les annexes ci-après, vous donneront - nous l'espérons - tous les renseignements qui vous seront utiles pour juger de la situation de l'entreprise.

1. COMPTES CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'élève à 205,0 millions d'euros, en retrait de 2,2 % (- 4,5 % à taux de change et périmètres constants, et - 3,1 % entre 2008 et le publié 2007), suite à une forte baisse sur le dernier quadrimestre ayant impacté l'ensemble des trois activités de PSB Industries.

Dans ce contexte la rentabilité opérationnelle est passée de 9,9 % à 8,0 % du chiffre d'affaires, soit 16,5 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 4,2 millions d'euros et représente 25,6 % du résultat opérationnel.

Le résultat net part du groupe de PSB Industries s'élève à 6,9 millions d'euros, soit 3,4 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement atteint 23,4 millions d'euros soit 11,4 % du chiffre d'affaires.

Les investissements industriels nets sont de 13,5 millions d'euros et représentent 6,6 % du chiffre d'affaires.

L'endettement net est de 93,8 millions d'euros, et il représente 129 % des fonds propres et 4,0 années de marge brute d'autofinancement.

Au cours du second semestre 2008, Texen (emballage cosmétique parfumerie) a renforcé sa présence aux USA via l'acquisition de la société Mar-Lee (Boston, MA, USA).

Baikowski (chimie de spécialités)

a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 37,5 millions d'euros en progression de + 2,5 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel est de 2,6 millions d'euros, soit 7,1 % du chiffre d'affaires, en diminution par rapport aux 9,5 % de l'exercice précédent. L'effet de ciseaux lié à une faible activité et une augmentation du point mort (suite aux investissements réalisés en 2006 et 2007 pour doubler la capacité de production) explique cet écart.

La marge brute d'autofinancement est de 4,8 millions d'euros, et les investissements se sont élevés à 2,7 millions d'euros.

Texen (emballage cosmétique parfumerie)

a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 122,9 millions d'euros, en baisse de 6,6 % à taux de change et périmètre constants.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 10,8 millions d'euros et représente 8,8 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 14,0 millions d'euros, et les investissements industriels nets sont de 6,6 millions d'euros.

L'acquisition américaine (Mar-Lee) s'est faite sur la base d'une valeur d'entreprise proche d'une année de chiffre d'affaires.

CGL Pack (emballage sur mesure)

a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 44,6 millions d'euros, en baisse de 4,7 % à périmètre constant. La société Relais Industries ayant été cédée début 2008.

Le résultat opérationnel atteint 3,1 millions d'euros, soit 6,9 % des ventes.

La marge brute d'autofinancement est de 3,9 millions d'euros et les investissements sont de 4,1 millions d'euros.

Perspectives pour PSB Industries pour l'année 2009

Compte tenu de l'environnement économique actuel, l'horizon de prévision demeure très court. Dans ce contexte, PSB Industries anticipe un quasi maintien de son activité sur l'ensemble de l'année, avec un premier trimestre en recul, et prévoit des scénarios d'adaptation à toute évolution des marchés.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2. COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 390 914,66 € de la manière suivante :

- Distribution de 4 226 250 € à titre de dividende aux actionnaires, soit un dividende net par action de 1,15 €
- Le solde au compte «autres réserves» 1 164 664,66 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,15 € par action, il a déjà été payé 0,65 € à compter du 30 janvier 2009, sous forme d'un acompte (soit 2 388 750 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2008 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 2 juin 2009.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu, à compter du 1^{er} janvier 2009, à une retenue à la source de 12,10% au titre des prélèvements sociaux et sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40%, sauf pour son bénéficiaire à exercer de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2005	1,20 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

3. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des données sociales et environnementales de notre activité.

PSB Industries est très soucieuse du respect de son environnement.

La consommation d'énergie a été de 147 GWh de gaz (146 GWh en 2007) et de 82 GWh d'électricité (77 GWh en 2007). PSB Industries n'a pas recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

La consommation d'eau est de 246 836 m³ (218 663 m³ en 2007). Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets. Ils sont majoritairement recyclés soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés.

Baikowski a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

4. DONNEES SOCIALES

Les principales données sociales pour les exercices 2008 et 2007 sont :

	*2008	*2007
Effectif total en fin de période	1 353	1 324
dont à temps partiel	60	70
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)	35 407	34 462
Effectif intérimaire	105	182
dépenses d'intérim (milliers d'euros)	3 537	6 276
Nombre de recrutements en CDI	191	220
Nombre de recrutements en CDD	38	46
Nombre de départs (hors licenciements)	184	200
Nombre de licenciements	32	31
Nombre de jours d'absence	13 394	15 792
Nombre d'accidents du travail	66	85
Nombres d'heures de formation	13 701	8 999
Dépenses formation (milliers d'euros)	423	314
Nombre de personnes handicapées	33	30
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence de contrats d'intéressement	oui	oui

* Ces chiffres n'indiquent pas les sociétés mises en équivalence.

Conditions de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans nos usines françaises, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients.

5. FACTEURS DE RISQUES

5.1

Risques de taux d'intérêts et de change

(voir rapport du président p.15)

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés à l'activité est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers classiques tels que cap, collar, option, achat ou vente à terme de devises. PSB Industries n'utilise pas de produits désactivants, et les opérations sont conclues avec des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité. La politique de gestion des risques répond à des objectifs de sécurité, de liquidité et de rentabilité. Il n'y a pas d'opération de spéculation, et les positions prises ne sont pas susceptibles de dégager des risques significatifs.

Les ventes réalisées par les sociétés françaises en devises étrangères se sont élevées en 2008 à 12 millions d'USD et à 821 millions de JPY. Ces ventes sont majoritairement réalisées par le pôle chimie de spécialités, qui se couvre systématiquement en utilisant des options, des couvertures à terme, ou en minorant ce montant via des achats dans la même devise.

La dette consolidée de PSB Industries est composée pour partie de taux variables majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois et pour partie de taux fixes (note 18). Les objectifs de répartition taux variables/taux fixes sont déterminés en fonction de l'évolution de l'endettement (remboursement et nouvel emprunt), et de l'évolution attendue des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée.

5.2

Risques actions

Le portefeuille actions de PSB Industries se limite aux filiales et participations consolidées (note 18), et ne présente donc pas de caractère spéculatif.

5.3

Risques pays

Bien que PSB Industries réalise 50% de son activité à l'export, le risque pays est très limité car les ventes concernent essentiellement des pays industrialisés.

Les ventes dans des pays à forte inflation sont marginales et ne concernent que des clients bénéficiant d'une surface financière irréprochable.

5.4

Risques industriels liés à l'environnement

(voir rapport du président p.15)

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

Compte tenu des quantités transformées ou consommées, ou de la puissance utilisée, les sites de PSB Industries sont soumis à autorisation de la DRIRE ou d'autres organismes dans le cadre de filiale étrangère.

Un audit environnemental est réalisé régulièrement par des sociétés externes, le dernier audit a été confié fin 2007 à la société Antéa. Un site qui faisait l'objet d'une déclaration est désormais soumis à autorisation. Un dossier a été présenté dans ce sens, et nous sommes en attente d'une réponse de la Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) sur ce point.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1

Opérations sur les actions PSB effectuées par les dirigeants

Déclarant : Jean-Baptiste Bosson (président directeur général)

Période	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
9 septembre 2008	cession	591	25,20 €
10 septembre 2008	cession	141	25,00 €
12 septembre 2008	cession	182	25,00 €
15 septembre 2008	cession	592	25,00 €
16 septembre 2008	cession	700	25,09 €
17 septembre 2008	cession	250	25,00 €

Déclarant : Alain Wirth (directeur général)

Période	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
28 mars 2008	acquisition	2 676	29,77 €
31 mars 2008	acquisition	1 707	29,93 €
1 ^{er} avril 2008	acquisition	430	29,81 €
2 avril 2008	acquisition	204	29,93 €
3 avril 2008	acquisition	1 402	30,00 €
4 avril 2008	acquisition	713	30,00 €
7 avril 2008	acquisition	790	30,00 €
11 avril 2008	acquisition	2 848	30,00 €
11 avril 2008	acquisition	457	29,88 €
24 juin 2008	acquisition	4 530	30,00 €
11 juillet 2008	acquisition	3 837	24,53 €
29 juillet 2008	acquisition	400	25,10 €
19 août 2008	acquisition	100	25,00 €
1 ^{er} décembre 2008	acquisition	201	14,50 €

6.2

L'actionnariat au 31 décembre 2008 (voir p.5)

6.3

Autorisation de rachat de titres

Suivant autorisation de notre assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008 (5^{ème} résolution), nous vous informons que nous détenons, au 31 décembre 65 972 titres de notre société valorisés au prix unitaire moyen de 32,74 € en valeur brute et de 13,18 € en valeur nette après provision pour dépréciation. Au cours de l'exercice, la société a acheté 51 418 actions au prix moyen de 30,17 € et vendu 28 524 actions au prix moyen de 30,66 €.

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

7. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer à 80 000 € le montant global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de 2009.

8. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions est détaillée dans la partie gouvernement d'entreprise à la page 8.

9. MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste Bosson, arrivant à expiration avec la présente assemblée générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années.

10. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le gouvernement d'entreprise est détaillé à la page 8 du rapport.

11. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L 225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites dans la partie «structure actionnariale».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires, les familles Cachat, Entremont, Wirth étant réputées agir de concert. Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

12. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées, et sont à la pointe du progrès en terme d'innovation.

Sur l'exercice 2008, les frais de recherche et développement ont atteint 2,9 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2007) et n'incluent pas la coopération sous forme de co-développement avec nos clients.

Quelques exemples traduisent le caractère novateur de PSB Industries :

- Pour Baikowski (chimie de spécialités) :
 - La mise au point d'une alumine ultra-pure de haute densité destinée au marché des substrats LED,
 - de multiples programmes sont en cours pour le lancement de nouvelles poudres destinées aux céramiques transparentes,
 - L'élaboration de zircone pour céramiques techniques et électro-céramiques,
 - Le développement d'une formulation complète (éclairage fluorescent).
- L'année 2008 a été la confirmation du positionnement de Cgl Pack (emballage sur mesure) dans la conception et fabrication de solutions d'emballages respectant au mieux le développement durable dans plusieurs axes de recherche.

Le développement de 2 nouveaux concepts éco-conçus qui ont été brevetés :

- l'Optimum Pack : un concept de barquette insérée dans un fourreau carton, associant le carton et le plastique dont l'impact environnemental a été divisé par deux comparativement aux solutions traditionnelles existantes sur le marché,
- Le Pack Vision : un concept d'emballage qui vise à supprimer un composant. Il s'agit d'un calage thermoformé inséré dans un étui carton : le calage fait office de fenêtre ; il n'est donc plus nécessaire d'ajouter le film plastique traditionnellement apposé sur le carton.

La mise en place et la validation de la méthode de calcul Eco-Bilan 3x3® : méthode audité et validée par le cabinet Bio Intelligence Service.

Cette méthode de calcul permet de remettre aux clients un bilan chiffré et précis de l'impact environnemental des emballages que CGL Pack leur propose.

Le calcul et la modélisation : il s'agit d'outils informatiques permettant de calculer la répartition et les épaisseurs matières nécessaires afin d'optimiser au mieux et au plus juste la conception des emballages.

- Pour Texen (emballage cosmétique parfumerie), il y a eu :
 - Le traitement des COV (Composés Organiques Volatils), par filtration biologique sur tourbe,
 - La bi-injection de PET très forte épaisseur pour la réalisation de 100 ML Secret de Vie de Lancôme (trophée Formes de Luxe 2008),
 - un mécanisme de rouge à lèvres double (avec connecteur central) développé sous brevet.

BILAN

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	5	98 801	97 144
Goodwill	4	29 198	21 682
Immobilisations incorporelles	4	995	116
Titres mis en équivalence	6	2 220	1 680
Immobilisations financières	7	267	244
Instruments financiers dérivés long terme	19	687	-
Impôts différés actifs	28	1 935	966
Total actifs non courants		134 103	121 832
Actifs courants			
Stocks	8	38 461	36 091
Clients et comptes rattachés	9	43 395	48 354
Créances d'impôt courant		2 438	2 017
Autres créances	10	4 866	5 363
Instruments financiers dérivés court terme	19	453	-
Trésorerie et équivalents	11	5 691	6 066
Total des actifs courants		95 304	97 891
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Total de l'actif		229 407	219 723
Passif (en milliers d'euros)			
Capitaux propres			
	12		
Capital social		7 350	7 350
Primes		10 122	10 122
Réserves		48 568	45 033
Ecart de conversion		(182)	(1 619)
Résultat de l'exercice		6 928	10 606
Capitaux propres part du Groupe		72 786	71 492
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		72 786	71 492
Passifs non courants			
Dettes financières long terme		50 178	67 918
Options de vente octroyées aux minoritaires		3 207	5 951
Instruments financiers dérivés long terme	19	1 401	-
Passif financier à plus d'un an	13	54 786	73 869
Impôts différés passifs	28	3 794	3 059
Provisions pour retraites et avantages assimilés	14	3 617	3 356
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		62 197	80 284
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		25 215	28 412
Dettes financières à moins d'un an	13	49 331	20 283
Instruments financiers dérivés court terme	19	1 845	-
Complément de prix	3	1 436	-
Passif financier à moins d'un an		77 827	48 695
Dettes d'impôt courant		23	1 936
Autres dettes	17	16 317	17 140
Provisions pour risques et charges courantes	15	257	176
Total passifs courants		94 424	67 947
Total du passif		229 407	219 723

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	du 01/01/2008 au 31/12/2008	du 01/01/2007 au 31/12/2007 retraité*
Chiffre d'affaires	29	204 966	209 549
Coûts des ventes	22	(161 183)	(161 991)
Frais de recherche et développement	23	(2 987)	(2 867)
Frais commerciaux et de distribution		(11 657)	(11 102)
Coûts administratifs		(13 377)	(13 490)
Autres produits opérationnels	26	888	952
Autres charges opérationnelles	26	(164)	(264)
Résultat opérationnel		16 486	20 787
Coût net de l'endettement financier	27	(4 226)	(3 839)
Autres produits et charges financiers	27	(1 209)	(269)
Impôts	28	(3 641)	(5 041)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	105	289
Résultat net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice		7 515	11 927
Activités abandonnées			
Profit/(perte) de l'exercice liée aux activités abandonnées		(118)	(354)
Part du groupe		6 928	10 606
Part revenant aux intérêts minoritaires		469	967
Résultat net consolidé de l'exercice		7 397	11 573
Résultat net part du groupe en € par action	21	1,92	2,91
Résultat net part du groupe dilué en € par action	21	1,92	2,91
Résultat net part du groupe en € par action des activités poursuivies	21	1,95	3,01
Résultat net part du groupe dilué en € par action des activités poursuivies	21	1,95	3,01

* Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat consolidé 2007 a été retraité des activités non conservées en 2008.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	du 01/01/2008 au 31/12/2008	du 01/01/2007 au 31/12/2007 retraité*
Résultat consolidé	7 397	11 573
Résultat net consolidé des activités abandonnées	(118)	(354)
Résultat net consolidé des activités poursuivies	7 515	11 927
Amortissements et provisions des immobilisations	15 906	15 676
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	505	(140)
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(36)	(213)
Coût net de l'endettement financier et dividende reçu	4 198	3 760
Impôts courants et différés	3 641	5 041
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	106	(23)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation des besoins en fond de roulement	195	(5 986)
Impôts payés	(4 736)	(3 414)
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités poursuivies	27 294	26 628
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités abandonnées	162	(6)
Flux net de la trésorerie d'exploitation	27 456	26 622
Investissement net d'exploitation	(13 542)	(23 937)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(716)	(2 740)
Investissement/désinvestissement financier net	(12 621)	(2 454)
Variation de prêts	(101)	(87)
Produits financiers de trésorerie	151	193
Dividendes reçus	71	79
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités poursuivies	(26 758)	(28 946)
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités abandonnées	308	(91)
Flux net de la trésorerie d'investissement	(26 450)	(29 037)
Actions propres	(941)	(182)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 069)	(4 915)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(340)	(376)
Augmentation des passifs financiers	22 632	41 979
Diminution des passifs financiers	(13 242)	(33 398)
Intérêts versés	(4 409)	(4 034)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités poursuivies	(1 369)	(926)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités abandonnées	(130)	433
Flux net de la trésorerie de financement	(1 499)	(1 359)
Incidence des variations des cours de devises	117	(120)
Variation de trésorerie	(376)	(3 894)
Trésorerie et équivalents en début d'année	note 11 6 066	9 960
Trésorerie et équivalents en fin d'année	note 11 5 690	6 066

* Conformément à la norme IFRS « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le tableau des flux de trésorerie consolidés 2007 a été retraité des activités non conservées en 2008.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Autres réserves	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 01/01/2007	7 350	10 122	49 245	(636)	(708)	66 789	-	66 789
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	177	177	-	177
Plus et moins values sur actions propres	-	-	-	-	143	143	-	143
Charges et produits comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	320	320	-	320
Résultat net de la période	-	-	10 606	-	-	10 606	967	11 573
Total des charges et produits	-	-	10 606	-	320	10 926	967	11 893
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	(983)	-	(983)	-	(983)
Dividendes versés	-	-	(4 915)	-	-	(4 915)	(377)	(5 292)
Actions propres	-	-	-	-	(325)	(325)	-	(325)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(590)	(590)
Au 31/12/2007	7 350	10 122	54 936	(1 619)	703	71 492	-	71 492
Au 01/01/2008	7 350	10 122	54 936	(1 619)	703	71 492	-	71 492
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	(1 584)	(1 584)	-	(1 584)
Couverture d'un investissement net en devises	-	-	-	-	150	150	-	150
Plus et moins values sur actions propres	-	-	-	-	(217)	(217)	-	(217)
Charges et produits comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	(1 651)	(1 651)	-	(1 651)
Résultat net de la période	-	-	6 928	-	-	6 928	469	7 397
Total des charges et produits	-	-	6 928	-	(1 651)	5 277	469	5 746
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	1 437	-	1 437	-	1 437
Dividendes versés	-	-	(5 069)	-	-	(5 069)	(341)	(5 410)
Actions propres	-	-	-	-	(351)	(351)	-	(351)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(128)	(128)
Au 31/12/2008	7 350	10 122	56 795	(182)	(1 299)	72 786	-	72 786

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Réévaluation des terrains*	Instruments financiers de couverture	Actions propres	Total autres réserves
Au 01/01/2007	1 159	128	(579)	708
Couverture de flux de trésorerie	-	267	-	267
ID sur couverture de flux de trésorerie	-	(90)	-	(90)
Plus et moins values sur actions propres	-	-	214	214
ID sur actions propres	-	-	(71)	(71)
Charges et produits comptabilisés en capitaux propres	-	177	143	320
Actions propres	-	-	(325)	(325)
Au 31/12/2007	1 159	305	(761)	703
Au 01/01/2008	1 159	305	(761)	703
Couverture de flux de trésorerie	-	(2 381)	-	(2 381)
ID sur couverture de flux de trésorerie	-	797	-	797
Couverture d'un investissement net en devise	-	(95)	-	(95)
ID sur couverture d'un investissement net en devise	-	245	-	245
Plus et moins values sur actions propres	-	-	(326)	(326)
ID sur actions propres	-	-	109	109
Charges et produits comptabilisés en capitaux propres	-	(1 434)	(217)	(1 651)
Actions propres	-	-	(351)	(351)
Au 31/12/2008	1 159	(1 129)	(1 329)	(1 299)

*Dans cette rubrique est comptabilisé l'effet de la réévaluation pratiquée sur certains terrains lors du passage aux IFRS. L'évaluation à la juste valeur de ces terrains déterminée en 2005 par un cabinet d'expertise indépendant lors du passage aux IFRS était de 2 953 milliers d'euros pour un coût historique de 1 118 milliers d'euros. Fin 2007, un expert indépendant a effectué une nouvelle évaluation de ces terrains. Les résultats de cette évaluation ne remettent pas en cause les valeurs retenues en 2005.

annexe aux comptes consolidés

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros

1. GENERALITES

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1905 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (BP 22, 74001 Annecy Cedex).

Les titres de la société sont cotés à Euro-next Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (Mid Caps).

Les activités du groupe sont décrites en note 29.

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 février 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2009.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2.2

Evolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants. Au cours de l'exercice le groupe a adopté l'amendement à :

- IAS 39 et IFRS 7 : Reclassement des actifs financiers.

L'adoption de ces nouvelles interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application, obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, des normes et interprétations suivantes non encore adop-

tées par l'Union Européenne, serait sans incidence significative sur les comptes du groupe :

- IFRIC 12 – Contrats de concession de service (traduction non officielle),
- Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 – Dérivés incorporés,
- Amendement d'IFRS 7 – Investissements dans des instruments de dette.

En outre, le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes adoptées par l'union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008 :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée),
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunt,
- Amendement d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions : Conditions d'acquisition et annulations (traduction non officielle),
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle (traduction non officielle).

Enfin, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'union européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 - Regroupements d'entreprises,
- Amendement d'IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels,
- Amendement d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la comptabilité de couverture (traduction non officielle),
- Amendement d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation (traduction non officielle),
- IFRIC 15: Contrats de construction de programmes immobiliers (traduction non officielle)
- IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (traduction non officielle),
- IFRIC 17 Distributions en nature aux propriétaires (traduction non officielle),
- Améliorations des IFRS.

2.3

Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

• Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.4

Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

• Jugement

Néant

• Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'in-

certitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivantes sont présentées ci-dessous.

• Dépréciation du goodwill

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier, au taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation de flux de trésorerie futurs, aux estimations de cash-flows, ainsi qu'au niveau du taux de croissance retenu.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en note 4.

La valeur nette comptable du goodwill au 31 décembre 2008 est de 29 198 milliers d'euros (et en 2007 de 21 682 milliers d'euros).

• Pensions

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2008 s'élève à 3 617 milliers d'euros (en 2007, 3 356 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en note 14.

2.5 Résumé des principales méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

• Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

• Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

• Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états

financiers consolidés.

Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2008 est fournie dans la note 3.

2.6 Regroupement d'entreprises

• Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme goodwill à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée,

le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (goodwill négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

• Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquises dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

2.7

Méthodes de conversion

• Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar,

Peso Mexicain ou Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

2.8

Immobilisations incorporelles

• Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts

d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période maximale de 5 ans.

• Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

• Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Brevets et marques : 5 ans
- Frais de recherche et développement : 3 à 5 ans.

2.9

Immobilisations corporelles

A l'exception des terrains réévalués dans le cadre d'IFRS 1 (cf tableau variation des capitaux propres), les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont

comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

• Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

• Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans

• Contrats de location

Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats

de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

2.10

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

• Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impac-

ter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Pour les besoins de ce test, le goodwill généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (Informations complémentaires en note 2.6). Elle correspond au niveau auquel le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en note 4).

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation" afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

• Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation

est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

2.11**Stocks**

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'oeuvre et une quote-part des frais généraux, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12**Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies**

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.13**Instruments financiers****• Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments déri-

vés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

• Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

- Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf

lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

- Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et

créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

- Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat :

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

• Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat. Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans

la mesure ou les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

• Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

• Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

Le groupe a accordé à un actionnaire minoritaire une option de vente de participations dans une filiale (Texen holding) consolidée par intégration globale. Le minoritaire ne peut exercer l'option qu'une fois par an pour un minimum de 5% du capital et un maximum de 8% du capital, sachant que la dernière tranche annuelle potentielle de cession d'actions se fera au plus tard au cours de l'année 2012, sur la base des résultats de l'exercice 2011. Le prix de rachat des titres est basé contractuellement sur des multiples de résultat et de MBA.

Les engagements d'achat par PSB Industries de ces intérêts minoritaires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier à la valeur actualisée du montant de l'achat. L'effet de

l'actualisation est de 66 milliers d'euros en 2008 et de 203 milliers d'euros en 2007. Cette actualisation impacte directement le goodwill.

Lors de la comptabilisation initiale de ces options, PSB Industries a comptabilisé l'écart entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur actualisée du montant de l'achat en contrepartie de l'écart d'acquisition. La variation ultérieure de cette valeur actualisée pour la part du montant de l'achat excédant la juste valeur des intérêts minoritaires acquis est aussi enregistrée en contrepartie de l'écart d'acquisition.

La quote-part de résultat revenant aux minoritaires continue à leur être allouée dans le compte de résultat.

Bien que les traitements comptables appliqués soient différents des traitements comptables prévus par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées publiées par l'IASB le 10 janvier 2008, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 mais non encore adoptées dans l'UE, ils ont été maintenus afin d'appliquer aux périodes considérées un traitement comptable homogène et identique. Le traitement comptable prévu par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées dans le cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée sera la comptabilisation de l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de PSB Industries.

• Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception

détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21). La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;

- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;

- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies : les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;

le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

• Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

2.14

Capital et réserves

• Rachat d'actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

• Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

2.15

Avantages du personnel

Types de régimes

• Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant

pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

• Régimes à prestations définies

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2008, soit 5%.

Le calcul est effectué annuellement par un actuinaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant

à calculer la provision. Ils sont reconnus en résultat selon la méthode dite du corridor qui consiste à amortir, sur une durée de 10 ans, les écarts actuariels de l'année antérieure excédant 10% de la valeur actualisée de l'obligation.

Dans l'attente d'une position de place relative à l'interprétation de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 sur l'interprétation au cas du départ volontaire en retraite du salarié, PSB Industries a préféré continuer à utiliser les barèmes prévus par les différentes conventions collectives. L'utilisation des barèmes de l'ANI (indemnité de rupture égale à 1/5 de mois par année d'ancienneté) se traduirait par une majoration de l'engagement de 1 561 milliers d'euros.

• **Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries**

- Régimes complémentaires de retraite
Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

- Indemnités de départ en retraite
Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail
Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

- Régimes de couverture médicale
Les régimes de couverture médicale concernent les filiales américaines du groupe pour le personnel présent dans la société.

• **Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie**

Il existe au sein du groupe PSB Industries des stock-options non transférables qui permettent à certaines catégories de salariés d'acquérir des actions des sociétés dont ils sont salariés. La comptabilisation de ces stock-options est décrite en note 16. Le coût des stock-options accordées est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'attribution. Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits par le salarié qui se termine à la date à laquelle le salarié bénéficiaire devient créancier de la gratification.

Le groupe évalue les biens ou les services acquis, ainsi que le passif encouru à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le groupe réévalue la juste valeur à la date de chaque clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

• Droit individuel à la formation

Le groupe a appliqué dans ses comptes, le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de formation (CIF) ou en cas de licenciement ou de démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 87,7 milliers d'heures au 31 décembre 2008.

• Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en oeuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

• Environnement

Le groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

2.17

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et

leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

2.18

Chiffre d'affaires, produits d'intérêts et dividendes

• Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

• Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

3.EVOLUTION DU PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2008 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2007 et 2008 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
2007		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	17	3
Société mise en équivalence	1	1
Sous-total	18	4
Total		22
2008		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Société mise en équivalence	1	1
Sous-total	17	5
Total		22

Les principaux mouvements survenus depuis le 31 décembre 2007 sont les suivants :
La société Relais Industries a été cédée fin mars 2008.

Cette cession remplissant les conditions d'IFRS 5 (ligne distincte au sein du groupe) a été classée en activité abandonnée.

Le compte de résultat, le tableau des flux, et la note 29 (information sectorielle) ont été retraités de cette cession pour les exercices 2008 et 2007.

Les résultats de Relais Industries sont les suivants :

	du 01/01/2008 au 31/03/2008	du 01/01/2007 au 31/12/2007
Chiffre d'affaires	624	2 951
Charges d'exploitation	(546)	(3 275)
Résultat opérationnel	78	(324)
Charges financières nettes	(5)	(30)
Impôts	(24)	-
Perte nette sur la cession	(167)	-
Perte liée aux activités abandonnées	(118)	(354)
Résultat en euros par action de l'activité abandonnée	(0,03)	(0,10)

La société Mar-Lee basée à Boston (MA - USA) a été acquise le 24 juillet 2008 et une partie du prix d'acquisition est différée et fait l'objet d'une provision de 1,4 M€.

(en milliers d'euros)	Proforma	du 01/07/2008 au 31/12/2008
Chiffre d'affaires	16 294	7 753
Résultat opérationnel	1 368	583
Résultat financier	(172)	(77)
Impôts	(367)	(177)
Résultat net	829	329

Les données proforma résultent d'une simulation d'une acquisition de Mar-Lee au 1er janvier 2008.

Le prix d'acquisition a été affecté provisoirement aux actifs et passifs suivants :

(en milliers d'euros)

Goodwill	8 178
Autres immobilisations incorporelles	777
Immobilisations corporelles	3 297
Clients	2 361
Stocks	1 177
Fournisseurs	(1 717)
Dettes financières nettes	(2 636)
Autres créiteurs	(512)

Liste des sociétés consolidées (autre PSB Industries)

(en% d'intérêts)	Lieu	31/12/2008	31/12/2007
Emballage Cosmétique Parfumerie			
CCM	01 Izernore	92	90
Ceica Industrie	01 Brion	92	90
CMSI	01 Attignat	92	90
Lecot	74 Cran Gevrier	92	90
Mayet	71 Pierre de Bresse	92	90
Rose	01 Bressolles	92	90
SR2P	01 Brion	92	90
Texen Services	01 Brion	92	90
Texen Holding	01 Brion	92	90
Ceica Plasticos de Mexico	Lerma-Mexique	92	90
Mar-Lee	Leominster MA-USA	92	-
Emballage sur mesure			
CGL Pack Annecy	74 Metz-Tessy	100	100
CGL Pack Lorient	56 Queven	100	100
CGL Pack Service	74 Metz-Tessy	100	100
Relais Industries	74 Seynod	-	100
Chimie de spécialités			
Alko*	38 Condrieu	50	50
Baikowski	74 Poisy	100	100
Baikowski International Corporation	Charlotte NC-USA	100	100
Baikowski Malakoff Inc	Malakoff TX-USA	100	100
Baikowski Japan Corporation*	Tokyo-Japon	50	50
Autres activités			
PSB Trésorerie	74 Metz-Tessy	100	100
PSB Services	74 Metz-Tessy	100	100

* A l'exception de Baikowski Japan Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

4.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/07	21 537	1 601	785	23 923
Acquisition	-	101	94	195
Cession	-	(376)	(3)	(379)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	394	4	(4)	394
Au 31/12/07	21 931	1 330	872	24 133
Acquisition	8 178	43	82	8 303
Cession	(249)	-	(49)	(298)
Variation de périmètre	-	-	777	777
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	1 024	(1)	24	1 047
Autres	(1 686)	-	40	(1 646)
Au 31/12/08	29 198	1 372	1 746	32 316
Dépréciation/Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/07	(249)	(1 515)	(776)	(2 540)
Dotation	-	(85)	(89)	(174)
Reprise	-	376	3	379
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/07	(249)	(1 224)	(862)	(2 335)
Dotation	-	(43)	(77)	(120)
Reprise	-	-	14	14
Variation de périmètre	249	-	71	320
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	1	(3)	(2)
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/08	-	(1 266)	(857)	(2 123)
Valeur nette				
Au 01/01/07	21 288	86	9	21 383
Au 31/12/07	21 682	106	10	21 798
Au 31/12/08	29 198	106	889	30 193

Goodwill net	31/12/2008		31/12/2007	
	net	dont perte de valeur	net	dont perte de valeur
Baikowski	858	-	858	-
CCM	5 679	-	5 679	-
CGL Pack Service	668	-	668	-
CGL Pack Lorient	2 828	-	2 828	-
CMSI	1 416	-	1 416	-
Mayet	3 358	-	3 358	-
Rose	624	-	624	-
Texen	4 244	-	5 930	-
Mar Lee	9 202	-	-	-
Autres	321	-	321	(249)
Total	29 198	-	21 682	(249)

A fin décembre 2008, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale. Les trois premières années des flux de trésorerie futurs sont issues des budgets et des plans à 3 ans, et les années suivantes sont extrapolées en utilisant un taux de croissance de 2,5% et un taux de marge opérationnelle constant. Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), est de 13,5% pour 2008.

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la dixième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

Sensibilité des tests de pertes de valeur

Comme indiqué en note 2.4, la détermination des valeurs recouvrables est sensible à différents paramètres.

Les cash-flows futurs des trois premières années sont issus des budgets et des plans à trois ans. Ils ont été déterminés avec la plus grande prudence pour tenir compte de la dégradation de l'activité économique.

Toutes choses égales par ailleurs,

- une baisse de 100 points de base du taux de croissance estimé pour les années 3 à 10 aurait pour effet de générer, pour certaines UGT, des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur comptable. Le montant correspondant est de 2,6 millions d'euros.

- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de générer, pour certaines UGT, des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur comptable. Le montant correspondant est de 3,8 millions d'euros.

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet de générer, pour certaines UGT, des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur comptable. Le montant correspondant est de 6,6 millions d'euros

5.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
Au 01/01/07	41 278	118 682	13 311	10 500	183 771
Acquisition	1 633	8 202	13 620	1 067	24 522
Cession	(559)	(6 600)	(302)	(1 002)	(8 463)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	(337)	(1 381)	(17)	(24)	(1 759)
Autres	7 236	13 699	(20 967)	160	128
Au 31/12/07	49 251	132 602	5 645	10 701	198 199
Acquisition	3 501	6 447	5 015	1 332	16 294
Cession	(1 559)	(4 402)	(398)	(443)	(6 802)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	1 804	(14)	21	1 811
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	(145)	(169)	(36)	22	(328)
Autres	3 224	2 822	(6 140)	149	55
Au 31/12/08	54 273	139 105	4 071	11 780	209 229
Amortissement	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
Au 01/01/07	(13 528)	(74 588)	-	(5 653)	(93 769)
Dotation	(1 520)	(12 734)	-	(1 209)	(15 463)
Reprise	479	6 547	-	936	7 962
Perte de valeur	-	(100)	(234)	(100)	(434)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	69	698	-	12	779
Autres	-	26	-	(156)	(130)
Au 31/12/07	(14 500)	(80 151)	(234)	(6 170)	(101 055)
Dotation	(1 975)	(12 649)	-	(989)	(15 614)
Reprise	388	4 069	234	313	5 004
Variation de périmètre	-	954	-	281	1 235
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	29	180	-	-	208
Autres	(357)	151	-	-	(206)
Au 31/12/08	(16 415)	(87 446)	-	(6 567)	(110 428)
Valeur nette					
Au 01/01/07	27 750	44 094	13 311	4 847	90 002
Au 31/12/07	34 751	52 451	5 411	4 531	97 144
Au 31/12/08	37 858	51 659	4 071	5 213	98 801

Valeur Brute en crédit bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/07	1 465	20 438	14 127	87	36 117
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	(107)	(703)	-	(810)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	261	-	261
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/07	1 465	20 331	13 685	87	35 568
Acquisition	609	581	-	-	1 190
Cession	(329)	-	(135)	-	(464)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(261)	-	(261)
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	206	-	-	206
Au 31/12/08	1 745	21 118	13 290	87	36 240
Amortissement du crédit bail					
Au 01/01/07	-	(7 591)	(12 493)	39	(20 045)
Dotation	-	(675)	(705)	(20)	(1 400)
Reprise	-	-	703	-	703
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	(132)	-	(132)
Change	-	-	(3)	-	(3)
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/07	-	(8 266)	(12 630)	19	(20 877)
Dotation	-	(739)	(590)	(15)	(1 344)
Reprise	-	-	135	-	135
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	196	-	196
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	(3)	-	(3)
Autres	(206)	-	-	-	(206)
Au 31/12/08	-	(9 211)	(12 891)	5	(22 100)
Valeur nette					
Au 01/01/07	1 465	12 847	1 634	126	16 072
Au 31/12/07	1 465	12 065	1 055	106	14 691
Au 31/12/08	1 745	11 907	399	92	14 140

6.TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés est résumée ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		Résultat net
	% détenu	Capitaux propres	
Baikowski Japan Corporation			
Au 31/12/07	50	1 630	289
Au 31/12/08	50	2 170	105
Alko			
Au 31/12/07	50	50	-
Au 31/12/08	50	50	-

* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko	
	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007
Actifs non courants	8 560	2 415	7 085	2 460
Actifs courants	5 410	619	4 148	811
Passifs non courants	4 666	1 508	3 850	1 840
Passifs courants	4 963	1 426	4 122	1 331
Chiffre d'affaires	13 071	2 529	9 939	1 920
Résultat opérationnel	464	122	878	101
Résultat net	209	-	579	-

7.AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2008	31/12/2007
Prêts	128	130
Dépôts et cautionnements	76	95
Autres	63	19
Total	267	244

8.STOCKS

Ils se décomposent de la manière suivante :

Au 31/12/2008	Brut	Dépréciation	Net	Net (31/12/2007)
Matières premières	11 034	(307)	10 727	9 746
En-cours	6 054	(50)	6 004	7 324
Produits finis	19 220	(647)	18 573	15 832
Marchandises	3 157	-	3 157	3 189
Total	39 465	(1 004)	38 461	36 091

Ces montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et en-cours des entités Baikowski et Texen.

Le détail des provisions sur stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Total
Au 01/01/08	(312)	(86)	(634)	(1 032)
Augmentation	(224)	(40)	(511)	(775)
Utilisation	128	36	206	370
Reprise	101	41	326	468
Change	-	(1)	(3)	(4)
Autres	-	-	(31)	(31)
Au 31/12/08	(307)	(50)	(647)	(1 004)

9.CLIENTS

	31/12/2008	31/12/2007
Clients et comptes rattachés < 1 an	43 852	48 741
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Provisions pour dépréciation	(457)	(387)
Total	43 395	48 354

La variation des provisions clients est précisé ci-après :

	2008	2007
Au 1^{er} janvier	(387)	(383)
Dotations	(104)	(34)
Utilisations	45	29
Reprise	74	-
Variation de périmètre	(84)	-
Change	(1)	1
Au 31 décembre	(457)	(387)

Au 31 décembre, l'analyse des créances à recevoir est la suivante :

	2008	2007
Clients nets	43 395	48 354
Clients nets sans retard	39 514	44 723
Retards non provisionnés		
< 30 jours	2 465	2 552
30 - 60 jours	819	283
60 - 90 jours	256	273
90 - 120 jours	176	129
> 120 jours	165	394

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges, qui devraient être solutionnés prochainement. La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

10.AUTRES CREANCES

Elles se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Créances sociales	19	17
Créances fiscales	2 487	2 674
Instruments financiers	-	212
Charges constatées d'avance	911	1 043
Autres créances	1 449	1 417
Sous-total	4 866	5 363
Provisions pour dépréciation	-	-
Total	4 866	5 363

11.TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008	31/12/2007
Disponibilités	1 149	2 557
Placements court terme	4 542	3 509
Total	5 691	6 066

Les disponibilités ont une maturité très courte de 1 à 2 jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre de un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

12.CAPITAUX PROPRES**12.1****Capital**

Au 31 décembre 2008, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2008.

Il n'existait pas au 31 décembre 2007 et 2008 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Actions propres	31/12/2008	31/12/2007
en nombre de titres	65 972	43 078
en valeur (FIFO)	869	1 785

Le nombre moyen d'actions propres sur l'année s'élève à 58 844 en 2008 et 36 159 en 2007. Ce chiffre est utilisé pour déterminer le résultat net par action.

12.2**Ecart de conversion**

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (note 2.7 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2008 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,3917	1,4706
Peso mexicain	19,2333	16,2967
Yen	126,14	152,3316

12.3**Dividendes payés et proposés**

Au titre de l'année 2007	en euro/action	en Keuros
Dividende proposé à l'assemblée générale	1,40	5 145
Acompte versé au 25 janvier 2008	0,65	2 389
Solde versé	0,75	2 756
Total versé	1,40	5 145

Au titre de l'année 2008	en euro/action	en Keuros
Dividende proposé à l'assemblée générale	1,15	4 226
Acompte versé au 30 janvier 2009	0,65	2 389
Solde versé	NA	NA
Total versé	NA	NA

Cette distribution n'aura pas de conséquence fiscale pour le groupe.

12.4

Intérêts minoritaires

Compte tenu du traitement retenu pour les options de vente détenues par un actionnaire minoritaire (note 2.21), ce poste a été ramené à zéro depuis 2004.

13.PASSIF FINANCIER

13.1

Détail des dettes financières

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers les établissements de crédit	42 677	44 977
Crédit de trésorerie moyen terme	1 411	16 403
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	4 933	5 100
Autres dettes financières	1 157	1 438
Dettes financières long terme	50 178	67 918
Dettes envers les établissements de crédit	21 594	16 209
Crédit de trésorerie moyen terme	6 132	272
Crédit de trésorerie court terme	19 195	1 306
Découverts bancaires	158	155
Crédit-bail	1 321	1 338
Autres dettes financières	931	1 003
Dettes financières à moins d'un an	49 331	20 283
Total des dettes financières	99 509	88 201
Options de vente octroyées aux minoritaires	3 207	5 951
Instruments dérivés long terme	1 401	-
Instruments dérivés court terme	1 845	-
Complément de prix	1 436	-
Total passif financier	107 398	94 152

13.2

Analyse par devise du passif financier

	31/12/2008	31/12/2007
Euro	87 959	90 131
Dollar	19 403	401
Peso mexicain	36	3 620
Total	107 398	94 152

13.3**Analyse par échéance du passif financier**

	31/12/2008	31/12/2007
2008	-	23 326
2009	53 090	33 909
2010	19 514	13 547
2011	12 101	9 677
2012	8 520	6 416
2013	6 239	3 473
2014 et au-delà	7 933	3 804
Total	107 398	94 152

13.4**Covenants et clauses de maintien d'actionnariat**

Au 31 décembre 2008, 6,6 millions d'euros sont assortis de clauses portant sur des ratios financiers, lesquels sont principalement les suivants : fonds propres/total bilan, endettement net/capacité d'autofinancement, endettement net/fonds propres.

Certains de ces ratios n'étaient pas respectés à la date d'arrêté des comptes. Les établissements bancaires concernés ont adressé un courrier début février 2009 indiquant qu'elles n'exigeaient pas le remboursement de cette dette. Conformément à la norme IAS 1, la partie long terme de cette dette, soit 5,1 millions d'euros a été reclassée en court terme dans la présentation des comptes consolidés.

Par ailleurs, les dettes financières sont assorties de clauses de maintien d'actionnariat à hauteur de 22,8 millions d'euros (dont 1,9 million d'euros également assorties de clauses portant sur des ratios financiers).

13.5**Taux d'intérêt des dettes financières**

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable à taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

	31/12/2008	31/12/2007
Total taux fixe	74 810	65 683
Total taux variable	24 699	22 518
Total	99 509	88 201

La juste valeur des dettes financières à taux fixe est de 76 181 milliers d'euros au 31/12/2008.

13.6**Principaux emprunts à taux fixe**

	Echéance	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt 2,80 %	2011	257	359
Emprunt 3,00 %	2010	200	300
Emprunt 3,00 %	2010	175	275
Emprunt 3,00 %	2010	-	300
Emprunt 3,00 %	2010	280	440
Emprunt 3,15 %	2010	315	495
Emprunt 3,30 %	2008	-	220
Emprunt 3,35 %	2008	93	164
Emprunt 3,85 %	2013	2 223	2 619
Emprunt 4,10 %	2013	1 618	1 875
Emprunt 4,10 %	2013	1 618	1 875
Emprunt 4,20 %	2015	1 876	-
Emprunt 4,25 %	2011	550	750
Emprunt 4,25 %	2011	275	375
Emprunt 4,25 %	2011	275	375
Emprunt 4,45 %	2014	2 433	2 815
Emprunt 4,45 %	2012	594	756
Emprunt 4,50 %	2012	700	900
Emprunt 4,50 %	2012	700	900
Emprunt 4,50 %	2012	350	450
Emprunt 4,50 %	2012	350	450
Emprunt 4,55 %	2012	1 050	1 350
Emprunt 4,55 %	2012	350	450
Emprunt 4,55 %	2012	350	450
Emprunt 4,55 %	2012	350	450
Emprunt 4,60 %	2012	724	910
Emprunt 4,60 %	2012	362	455
Emprunt 4,60 %	2012	362	455
Emprunt 4,65 %	2012	750	950
Emprunt 4,65 %	2012	750	950
Emprunt 4,70 %	2012	1 600	2 000
Emprunt 4,70 %	2013	850	-
Emprunt 4,85 %	2014	1 524	1 582
Emprunt 4,90 %	2013	384	-
Emprunt 5,60 %	2013	1 004	-
Emprunt 5,60 %	2013	430	-
Emprunt 5,80 %	2013	557	-
Emprunt 6,60 %	2012	402	-
Emprunt 7,30 %	2012	490	-
Emprunt Crédit Bail 4,64 %	2010	188	274
Emprunt Crédit Bail 5,22 %	2010	235	385
Emprunt Crédit Bail 5,35 %	2008	-	95
Emprunt Crédit Bail 5,46 %	2013	1 169	1 397
Emprunt Crédit Bail 5,48 %	2018	2 072	2 223
Emprunt Crédit Bail 6,05 %	2014	434	517
Emprunt Crédit Bail 7,57 %	2010	620	941
Emprunt Crédit Bail 8,60 %	2009	-	206
Total		31 889	32 733
Autres emprunts taux fixes		2 143	2 950
Emprunts à taux variables swapés à taux fixe		40 778	30 000
Total dettes financières à taux fixe		74 810	65 683

13.7**Options de vente détenues par un actionnaire minoritaire**

Cette rubrique représente une dette envers un actionnaire minoritaire auquel le groupe a accordé une option de vente des titres d'une filiale (Texen holding) consolidée par intégration globale. Le minoritaire ne peut exercer l'option qu'une fois par an pour un minimum de 5% du capital et un maximum de 8% du capital, sachant que la dernière tranche annuelle potentielle de cession d'actions se fera au plus tard au cours de l'année 2012, sur la base des résultats de l'exercice 2011.

14. PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.
Hypothèses actuarielles principales retenues :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,0 %	4,3%
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires	3,3 %	3,3%
Table de mortalité	TF 00-02	TF 00-02
Age moyen de départ	63 ans	63 ans

Les gains ou pertes actuariels latents générés par les changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés selon la règle du corridor, et inclus dans la ligne gains et pertes actuariels non encore reconnus.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Modifications de régime	Ecarts actuariels	Provision
31/12/2006	3 894	(27)	-	(786)	3 081
Coût 2007	514	-	-	27	541
Variation actuarielle	67	-	-	(67)	-
Changement régime/périmètre	-	-	-	-	-
Paiements	(293)	27	-	-	(266)
31/12/07	4 182	-	-	(826)	3 356
Coût 2008	503	-	-	23	526
Variation actuarielle	(379)	-	-	379	-
Changement régime/périmètre	(156)	-	-	25	(131)
Paiements	(137)	-	-	-	(137)
Au 31/12/08	4 013	-	-	(399)	3 614

Composante de la charge annuelle	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services passés	335	349
Charge d'intérêt	168	165
Gains/perte actuariels reconnus dans l'année	23	27
Charge de l'exercice	526	541
Coût des ventes	407	423
Recherche et développement	24	26
Commercial	18	20
Administratif	77	72
Total	526	541

15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Valeur brute	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/08	-	53	68	55	176
Dotations	-	29	-	211	240
Utilisations	-	(26)	(68)	(34)	(128)
Reprises	-	-	-	(4)	(4)
Variation de périmètre	-	(27)	-	-	(27)
Change	-	-	-	-	-
Au 31/12/08	-	29	-	228	257

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 2 et 5 ans.

L'entreprise ne disposant pas d'un droit inconditionnel de différer leurs règlements pour au moins douze mois à compter de la date de clôture, les provisions pour risques et charges sont classifiées en passif courant.

Impact sur le compte de résultat :

	Opérationnel	Financier	Total 2008	Total 2007
Dotations	240	-	240	-
Utilisations	(128)	-	(128)	(383)
Reprises	(4)	-	(4)	(30)

16. PAIEMENT EN ACTIONS

Un plan d'intéressement réservé à certains salariés a été mis en place au sein du groupe, et les dernières options en circulation ont été exercées au cours de l'exercice 2008. Les options attribuées au titre de ce plan ne pouvaient être exercées que dans une période comprise entre la sixième et la dixième année suivant leurs dates d'attribution, ces options ne concernaient pas le titre de la société mère.

Dans le cadre de ce plan, il avait été prévu une promesse de vente des actions émises au profit de PSB Industries, et une promesse d'achat des actions émises au profit du bénéficiaire de l'option de souscription.

Le prix d'achat est fonction d'un multiple d'EBIT, et varie donc en fonction des résultats annuels.

Bien que l'exercice de ces options se traduise par les créations d'actions, ce paiement en actions est considéré, conformément à IFRS 2, comme réglé en trésorerie compte tenu de ses caractéristiques décrites ci-dessus.

Selon cette norme, un passif représentant l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du dirigeant doit être comptabilisé et réévalué à la juste valeur à chaque clôture. Toute variation de juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat. La juste valeur du passif est déterminée à partir de multiples d'EBIT estimés sur la période 2004-2007.

L'exercice 2008 de ces options n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options :

	2008	2007
En circulation en début de période	1 684	3 368
Attribuées durant la période	-	-
Annulées durant la période	-	-
Exercées durant la période	1 684	1 684
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	-	1 684
Exerçables à la fin de la période	-	1 684

17.AUTRES DETTES

	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes reçus	797	1 095
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 302	2 569
Instruments financiers	-	(256)
Dettes sociales	9 610	10 851
Dettes fiscales	1 321	1 312
Produits constatés d'avance	773	382
Dettes diverses	1 514	1 187
Total	16 317	17 140

Les autres dettes ne portent pas intérêt, et leurs échéances sont inférieures à un an.

18.GESTION DES RISQUES

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change lié à l'activité et au financement du groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

18.1

Risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au groupe d'emprunter à taux variable, ou inversement à taux fixe, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe, ou inversement un taux variable.

L'achat d'options sur taux d'intérêt, des plafonds sur taux (caps) ou des tunnels (collars) fait également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable. Les options permettent, moyennant le paiement d'une prime de recevoir ou de payer un différentiel entre deux taux.

18.2

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0%) de l'Euribor 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence l'Euribor 3 mois moyen de l'année 2008 (4,67%).

Cette simulation ne porte que sur la dette à taux variable libellée en euros (49,1 millions d'euros). La dette en USD souscrite pour l'acquisition de la société Mar-Lee est couverte dans sa totalité par un swap de taux (3,55%) sur les deux premières années, et par un tunnel (4,20% - 5,20%) ensuite.

	-2 %	-1 %	+1 %	+2 %
Produits de trésorerie ou équivalents	(114)	(57)	57	114
Coût de l'endettement financier brut	382	191	(191)	(382)
Coût net de l'endettement financier	268	134	(134)	(268)

18.3

Risque de change

La politique générale du groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA et au Japon. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2008, tous les instruments dérivés utilisés par le groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB Industries, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en «Négoce».

18.4**Sensibilité au taux de change**

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du JPY, en prenant pour référence le taux moyen pour l'année 2008 (1,4706 pour l'USD et 152,33 pour le JPY).

Seuls les instruments de couverture existants au 31/12/2008 sont pris en compte pour déterminer l'impact.

Variation du cours moyen	USD	JPY	
+15 %	1,6912	175,18	
+10 %	1,6177	167,54	
+5 %	1,5441	159,94	
-5 %	1,3971	144,72	
-10 %	1,3235	137,10	
-15 %	1,2500	129,48	

Impact sur le résultat opérationnel	USD	JPY	Total
+15 %	(327)	126	(565)
+10 %	(170)	126	(395)
+5 %	4	126	(207)
-5 %	386	162	538
-10 %	864	334	966
-15 %	1 185	334	1 252

18.5**Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

18.6**Risque de liquidité**

L'objectif de PSB Industries est d'avoir 60% des échéances des emprunts à plus d'un an, et de maintenir un équilibre entre la flexibilité des financements via le recours à des découverts bancaires et des crédits court terme, et la continuité des financements.

A fin décembre 2008, cet objectif n'était pas atteint et 50% des emprunts avaient une échéance à plus d'un an. Afin de limiter tout risque de liquidité, le groupe devrait finaliser prochainement la mise en place, auprès de ses partenaires bancaires, d'une ligne de crédit long terme d'une vingtaine de millions d'euros amortissable sur 7 ans.

au 31/12/07	Prêts et emprunts productifs d'intérêts	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Echu	442	280	80	802
≤ 3 mois	5 709	26 343	14 635	46 687
3 à 12 mois	14 132	1 789	1 204	17 125
1 à 5 ans	64 113	-	-	64 113
> 5 ans	3 805	-	-	3 805
Total	88 201	28 412	15 919	132 532
au 31/12/08				
Echu	7 040	1 873	1 134	10 047
≤ 3 mois	7 042	22 952	9 744	39 738
3 à 12 mois	35 248	390	3 869	39 507
1 à 5 ans	42 246	-	-	42 246
> 5 ans	7 933	-	-	7 933
Total	99 509	25 215	14 747	139 471

18.7

Risque de capital

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres. La politique de PSB Industries est de profiter de l'effet de levier sans que ce ratio excède 100%.
- L'autre égal à l'endettement net divisé par la marge brute d'autofinancement (MBA). L'endettement net ne doit pas dépasser 3 années de MBA.

PSB Industries n'anticipe pas de difficultés de remboursement, malgré le dépassement de ces deux ratios.

	2008	2007
Prêts et emprunts productifs d'intérêts	99 509	88 201
Trésorerie et équivalents	(5 691)	(6 066)
Endettement net (1)	93 818	82 135
Capitaux propres (2)	72 786	71 492
Gearing ratio (1)/(2)	128,9 %	114,9 %
Résultat net	7 397	11 573
Amortissements et provisions	15 906	16 073
MBA (3)	23 303	27 646
(1)/(3)	4,3	3,0

19. INSTRUMENTS FINANCIERS**19.1****Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2008**

• Instruments de change

Couverture de juste valeur	Montant notionnels	Valeurs de marché
USD achat à terme	en Kdevises	en Keuros
2009	1 749	77
2010	3 243	153
2011	2 571	136
Total	7 563	366
<hr/>		
Couverture de flux de trésorerie		
JPY achat de Put		
2009	230 000	96
2010	340 000	345
Total	570 000	441
<hr/>		
USD achat de Put		
2009	3 450	280
Total	3 450	280

• Instruments de taux d'intérêts

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnels	Valeurs de marché
Achat de Cap	en Kdevises	en Keuros
2010	7 090	26
2011	7 089	27
Total	14 179	53

Instruments financiers dérivés actifs court terme	453
Instruments financiers dérivés actifs long terme	687

19.2**Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2008**

• Instruments de change

Couverture de juste valeur	Montant notionnels	Valeurs de marché
JPY vente à terme	en Kdevises	en Keuros
2009	67 090	(88)
Total	67 090	(88)
<hr/>		
JPY achat de Put		
2009	240 000	1
Total	240 000	1
<hr/>		
USD achat de Put		
2009	2 100	9
Total	2 100	9
<hr/>		
Couverture de flux de trésorerie		
JPY vente à terme		
2009	18 805	(27)
Total	18 805	(27)

Vente de Floor		
2010	7 090	(414)
2011	7 089	(414)
Total	14 179	(828)

Négoce		
JPY vente de Call		
2009	470 000	(447)
2010	340 000	(165)
Total	810 000	(612)

USD vente de Call		
2009	6 100	(191)
Total	6 100	(191)

• Instruments de taux d'intérêts

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnels	Valeurs de marché
Swap Euribor 3M/taux fixe	en Kdevises	en Keuros
2009	15 000	(550)
2010	15 000	(408)
Total	30 000	(958)

Swap Libor US 3M/taux fixe		
2009	17 000	(551)
Total	17 000	(551)

Instruments financiers dérivés passifs court terme	(1 844)
Instruments financiers dérivés passifs long terme	(1 401)

19.3

Comptabilisation des instruments financiers

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

• Instruments de change

	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur du marché au 31/12/2007	94	-	45
Impact sur le résultat opérationnel	-	(48)	-
Impact sur le résultat financier	449	366	(848)
Impact sur les capitaux propres	151	-	-
Valeur du marché au 31/12/2008	694	318	(803)

• Instruments de taux

Valeur du marché au 31/12/2007	354	-	17
Impact sur le résultat opérationnel	-	-	-
Impact sur le résultat financier	-	-	(17)
Impact sur les capitaux propres	(2 532)	-	-
Valeur du marché au 31/12/2008	(2 284)	-	-

20.ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2007	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/08
Engagements reçus	-				-
Engagements donnés :					
- Cautions	5 811	5 167	1 524	-	6 691
- Nantissements	2 214	487	890	-	1 377
- Cautions sur redevances de crédit-bail restant à courir	7 638	2 296	5 069	2 307	9 672
Commandes d'investissements	500	-	-	-	-

Un engagement d'enlèvement de gaz a été conclu pour la période s'échelonnant de 2007 à 2009.

A fin décembre 2008, cet engagement s'élève à 4,5 millions d'euros. Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

21.RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (58 844 actions en moyenne sur l'année 2008 et 36 159 sur 2007).

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

	2008	2007
Résultat net part du groupe (en M€)	6 928	10 606
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 616 156	3 638 841
Résultat net part du groupe (en €)	1,92	2,91
Résultat net part du groupe dilué (en €)	1,92	2,91
Résultat net part du groupe des activités poursuivies (en €)	1,95	3,01
Résultat net part du groupe dilué des activités poursuivies (en €)	1,95	3,01

22.COUT DES VENTES

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2008	2007
Matières et sous-traitance	72 487	73 346
dont variation de stock	(1 304)	(4 796)
Main d'oeuvre (y compris intérim)	42 637	45 322
Amortissements industriels	15 116	14 213
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	345	84
Autres coûts de production	30 943	29 026
Total	161 183	161 991

23.FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 2 987 milliers d'euros en 2008.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue -parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

24.FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 614 milliers d'euros.

Une charge de 270 milliers d'euros a été comptabilisée en 2008 au titre des régimes à cotisation définie.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	2008	2007
Coût des ventes	39 059	37 878
Recherche et développement	2 469	2 336
Commercial	4 015	3 582
Administratif	7 750	6 927
Total	53 293	50 722

L'effectif global du groupe s'élève à 1353 personnes en 2008. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (17 personnes) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

25.AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2008	2007
Amortissements		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(102)	(85)
Autres immobilisations incorporelles	(18)	(84)
Terrains	(24)	(18)
Constructions	(1 951)	(1 502)
Installations techniques, matériel et outillage	(12 649)	(12 628)
Autres immobilisations corporelles	(989)	(1 166)
Total	(15 733)	(15 483)
Dépréciations		
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	173	(434)
Immobilisations financières	2	(2)
Stocks	63	(111)
Clients	15	(5)
Total	253	(552)

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

Coût des ventes	(14 842)	(14 059)
Recherche et développement	(229)	(224)
Commercial	(59)	(74)
Administratif	(603)	(1 126)
Total	(15 733)	(15 483)

26.DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**26.1****Détail des autres produits**

	2008	2007
Cession d'actifs	-	218
Crédit d'impôt recherche	795	491
Gains sur litiges	32	125
Reprise de provision	-	58
Autres	61	60
Total	888	952

26.2**Détail des autres charges**

	2008	2007
Litige	(75)	-
Cession d'actifs	(9)	-
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	(234)
Autres	(80)	(30)
Total	(164)	(264)

27.PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2008	2007
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	182	183
Coût de l'endettement financier brut	(4 408)	(4 022)
Coût net de l'endettement financier	(4 226)	(3 839)
Variation valeur des instruments financiers	(406)	(15)
Gains et pertes de change	(848)	(138)
Abandon de créances	-	-
Autres	(45)	(116)
Autres produits et charges financiers	(1 209)	(269)

28.IMPOTS

PSB Industries a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%. Le groupe intégré comprend au 1^{er} janvier 2008 la société-mère, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski. Texen a également opté pour le régime d'intégration fiscale pour la majorité de ses filiales françaises.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2008	2007
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	3 024	5 322
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
Impôt différé		
Différences temporelles	(617)	281
Variation de taux	-	-
Total impôt sur les résultats	3 641	5 041
Réconciliation de la charge d'impôt		
Résultat net part du groupe	6 928	10 606
Impôt sur les résultats	3 641	5 041
Intérêts minoritaires	469	967
Résultat des sociétés mises en équivalence	(105)	(289)
Profit/(perte) de l'exercice liée aux activités abandonnées	118	354
Résultat comptable avant impôts (A)	11 051	16 679
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2007 et 33,33 % en 2008)	3 683	5 559
Variation de taux	-	-
Contribution sociale	40	90
Imposition à taux réduit	(2)	(8)
Différences permanentes	(85)	(67)
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé	-	-
Utilisation de report déficitaire	(140)	(44)
Impôts différés liés à des reports déficitaires	192	(351)
Différentiel de taux des filiales étrangères	(2)	(19)
Crédits d'impôts et autres impôts	50	56
Autres	(95)	(175)
Charge réelle d'impôt	3 641	5 041
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	32,95	30,22
Origine des différences permanentes		
Ecarts d'acquisition	-	-
Résultats exonérés	(265)	(131)
Autres charges et produits non imposables	180	71
Total	(85)	(60)
Variation des impôts différés		
Impôts différés passifs nets au 1 ^{er} janvier	2 093	2 328
Charge (produit) de l'exercice	444	(262)
Impôts différés directement imputés en capitaux propres	(830)	90
Modification des durées d'amortissement dans les comptes sociaux	-	-
Autres effets (change, périmètre,...)	152	(63)
Impôts différés passifs nets au 31 décembre	1 859	2 093

Origine des impôts différés actif et passif

	2008		2008	2007		2007
	actif	passif	résultat	actif	passif	résultat
Immobilisations corporelles	889	4 343	215	654	3 985	8
Réévaluation des terrains						
à la juste valeur	-	597	-	-	597	-
Stocks	144	26	(16)	196	23	17
Instruments financiers	661	66	(96)	12	154	37
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-	-	-
Provisions pour retraites	1 171	-	133	1 084	-	91
Autres provisions	76	423	(515)	59	-	(45)
Participation des salariés	783	-	299	511	-	96
Autres	307	435	(637)	271	121	84
Reclassement actif/passif	(2 096)	(2 096)	-	(1 821)	(1 821)	-
Total	1 935	3 794	(617)	966	3 059	288

En conformité avec le paragraphe 39 de l'IAS 12, le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise dans la mesure où :

- les bénéfices non distribués de cette coentreprise ne seront pas distribués dans un avenir prévisible,
 - la coentreprise japonaise ne peut pas distribuer ses bénéfices sans l'accord du groupe.
- Les réserves s'élèvent à 4 275 milliers d'euros au 31/12/2008.

Suivi des déficits	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier	-	241
Déficit de l'année non imputé	-	-
Imputation des déficits sur l'impôt exigible	-	(229)
Imputation des déficits sur l'impôt différé	-	-
Autre mouvement (périmètre, taux de change)	-	(12)
Au 31 décembre	-	-

29. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est organisé, pour les besoins du management, en secteurs d'activité déterminés en fonction de la nature des produits et services rendus, et compte les trois secteurs opérationnels suivants : l'activité chimie de spécialités (Baikowski) spécialisée dans la production de poudres et de formulations liquides à base d'alumine ultra-pure, l'activité emballage cosmétique parfumerie (Texen) spécialisée dans l'injection plastique et le parachèvement dédiés principalement au secteur de la cosmétique parfumerie, l'activité emballage sur mesure (CGL Pack) spécialisée dans la conception et la fabrication d'emballages thermoformés sur mesure pour des produits de grande consommation. Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels.

Le management contrôle les résultats opérationnels des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination est identique à celle utilisée par les états financiers consolidés (i.e IFRS).

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les segments d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

	Texen	CGL Pack	Baikowski	*Autres activités	Total
en 2007					
Produits					
Chiffre d'affaires	125 400	49 916	37 666	(433)	209 549
Résultats					
Résultat opérationnel	13 338	3 795	3 571	83	20 787
Résultat avant impôts	10 590	3 476	2 267	346	16 679
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	289	-	289
Actifs					
Immobilisations corporelles nettes	44 150	14 140	36 440	2 414	97 144
Investissements industriels nets	10 059	3 791	9 901	186	23 937
BFR simplifié**	33 321	8 986	14 141	(415)	56 033
Total bilan	110 378	34 450	59 831	15 064	219 723
Passif courants et non courants	84 363	20 196	39 754	3 918	148 231
Effectifs	894	240	152	7	1 293
en 2008					
Produits					
Chiffre d'affaires	122 863	44 579	37 528	(4)	204 966
Résultats					
Résultat opérationnel	10 802	3 092	2 649	(57)	16 486
Résultat avant impôts	7 266	2 731	878	176	11 051
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	105	-	105
Actifs					
Immobilisations corporelles nettes	45 632	15 895	35 416	1 859	98 801
Investissements industriels nets	6 613	4 149	2 703	77	13 542
BFR simplifié**	33 402	8 095	15 557	(415)	56 641
Total bilan	119 477	34 271	62 390	13 269	229 407
Passif courants et non courants	92 551	19 034	40 891	4 145	156 621
Effectifs	955	234	156	8	1 353

* éliminations et société-mère

** stocks nets + clients nets - fournisseurs

PSB Industries a réalisé un chiffre d'affaires total de 47,1 millions d'euros en 2008 (51,1 millions d'euros en 2007) dans les secteurs de l'emballage cosmétique parfumerie et de l'emballage sur mesure avec les différentes filiales d'un groupe international.

Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et goodwill. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
en 2007		
France	117 082	111 175
Zone Euro (hors France)	48 171	-
Amérique	33 362	7 767
Asie	9 638	-
Autres	1 296	-
Total	209 549	118 942
en 2008		
France	102 212	106 605
Zone Euro (hors France)	47 743	-
Amérique	41 085	22 389
Asie	12 129	-
Autres	1 797	-
Total	204 966	128 994

30.PARTIES LIEES

Transactions avec les coentreprises :

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	2008	2007
Chiffre d'affaires	7 081	5 451
Achats	2 053	2 212
Clients	1 916	2 316
Compte courant débiteur	265	185
Fournisseurs	399	386

31.REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Jetons de présence	80	70

32.REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	2008	2007
Avantages à court terme	1 142	1 158
Avantages à long terme	-	-
Paievements fondés sur des actions	50	179
Total rémunération	1 192	1 337

Une charge de 29 milliers d'euros a été comptabilisée en 2008 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

33.CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Le groupe utilise la location financement pour des bâtiments et du matériel industriel.

33.1**Paievements minimaux futurs**

Paievements minimaux	2008	2007
Inférieur à 1 an	2 296	1 640
Entre 1 et 5 ans	5 069	4 216
Plus de 5 ans	2 307	1 798
Total des paievements minimaux	9 672	7 654

Les échéances des principaux contrats de location simple sont décrits ci-après :

33.2**Paievements minimaux futurs au titre des contrats de location simple**

Paievements minimaux	2008	2007
Inférieur à 1 an	498	429
Entre 1 et 5 ans	751	605
Plus de 5 ans	-	-
Total des paievements minimaux	1 249	1 034

34.EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

35.HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction N°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008.

Concernant **l'audit** le cabinet Ernst&Young a perçu les rémunérations suivantes (en euros) réparties en deux types de travaux :

- commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	84 400	51 400	135 800
en %	62%	38%	100%
2007			
Montant HT	56 000	53 100	109 100
en %	51%	49%	100%

- autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-
2007			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Ernst&Young n'a pas perçu de rémunérations pour 2008.

Concernant **l'audit** le cabinet Mazars a perçu les rémunérations suivantes réparties en deux types de travaux :

- commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	36 000	146 700	182 700
en %	19%	76%	95%
2007			
Montant HT	33 500	141 200	174 700
en %	18%	76%	94%

- autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
2008			
Montant HT	3 000	-	3 000
en %	1%	-	1%
2007			
Montant HT	2 600	-	2 600
en %	1%	-	1%

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Mazars a perçu uniquement 9 000 euros HT soit 5% pour les prestations à titre fiscal pour 2007 et 7 500 euros HT soit 4% en 2008.

rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.13 relative aux instruments financiers décrit le traitement comptable des options de vente détenues par un minoritaire et ce, en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que le traitement et les options comptables retenus par votre société ne contreviennent pas aux principes généraux de ce référentiel et que la note 2.13 donne une information appropriée à cet égard.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10. et 4. de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10. et 4. donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 2 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Nicolas Job

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mazars
Max Dumoulin

comptes sociaux

comptes de la société mère 81

annexe aux comptes de la société mère 83

tableau des filiales et participations 89

résultat au cours des cinq derniers exercices 90

**rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels 91**

**rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés 93**

**projet de textes des résolutions proposées à
l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2009 94**

**rapport spécial sur la réalisation des opérations
d'achat d'actions 97**

BILAN DE LA SOCIETE MERE

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations corporelles		
Terrains	318	704
Constructions	282	306
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1	60
Autres immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières		
Participations	24 091	22 445
Créances rattachées à des participations	-	1 524
Actions propres	869	1 786
Autres immobilisations financières	62	835
Total actif immobilisé	25 623	27 660
Actif circulant		
Avances et acomptes versés	4	7
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	3 380	2 902
Divers		
Valeurs mobilières de placement	4 292	2 444
Disponibilités	23	90
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	-	-
Total actif circulant	7 699	5 443
Total de l'actif	33 322	33 103
Passif (en milliers d'euros)		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 122	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	9 497	9 425
Report à nouveau	123	45
Résultat de l'exercice (bénéfice)	5 391	5 217
Provisions réglementées	-	-
Total capitaux propres	33 247	32 923
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57	80
Dettes fiscales et sociales	18	23
Autres dettes	-	-
Total des dettes	75	180
Total du passif	33 322	33 103

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Vente de services	314	432
Chiffre d'affaires net	314	432
Autres produits	8	7
Total des produits d'exploitation	322	439
Autres achats et charges externes	(275)	(251)
Impôts et taxes	(51)	(66)
Salaires, traitements et charges sociales	(87)	(87)
Dotations aux amortissements et provisions	(33)	(44)
Autres charges	(142)	(131)
Total des charges d'exploitation	(588)	(579)
Résultat d'exploitation	(266)	(140)
Produits financiers de participation	5 376	4 931
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	164	192
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	139	397
Reprises sur provision et transfert de charges	-	-
Total des produits financiers	5 679	5 520
Intérêts et charges assimilés	(327)	(62)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	(43)	(77)
Dotations aux provisions sur actif financier	(1 267)	(24)
Total des charges financières	(1 637)	(163)
Résultat financier	4 042	5 357
Résultat courant avant impôt	3 776	5 217
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 383	35
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	1 383	35
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(449)	(83)
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	(449)	(83)
Résultat exceptionnel	934	(48)
Impôts sur les bénéfices	681	48
Total des produits	8 065	6 042
Total des charges	(2 674)	(825)
Bénéfice (total des produits - total des charges)	5 391	5 217

annexe aux comptes de la société-mère

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du code de commerce ainsi que du règlement du CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

2. METHODE D'EVALUATION DE CERTAINS POSTES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

	durée de vie
agencement terrains	10 ans linéaire
constructions	30 ans linéaire
agencements	10 ans linéaire
meublé de bureau	10 ans linéaire
matériel de bureau	5 ans linéaire

2.2

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

2.3**Créances et dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4**Provisions risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.5**Intégration fiscale**

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB Industries, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient, et Baikowski.

3.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute	Terrains	Constructions	Installations techniques matériel et outillage	Total
Au 01/01/08	759	1 106	210	2 075
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	(441)	(298)	(164)	(903)
Au 31/12/08	318	808	46	1 172

Amortissements et provisions	Terrains	Constructions	Installations techniques matériel et outillage	Total
Au 01/01/08	(55)	(800)	(150)	(1 005)
Augmentation	(3)	(24)	(5)	(32)
Diminution	58	298	110	466
Au 31/12/08	-	(526)	(45)	(571)

4.IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeur brute	Au 01/01/08	Augmentation	Diminution	Au 31/12/08
Participations	22 445	1 646	-	24 091
Créances rattachées à des participations	1 524	-	(1 524)	-
Actions propres	1 809	1 551	(1 200)	2 160
Autres titres immobilisés	17	-	-	17
Autres créances immobilisés	818	979	(1 751)	46
Total	26 613	4 176	(4 475)	26 314

Actions propres

En nombre de titres	43 078	51 418	(28 524)	65 972
En valeur (FIFO)	1 809	1 551	(1 200)	2 160

Au 31 décembre 2008, le cours de PSB Industries s'établit à 12,40 € et le cours moyen de décembre 2008 à 13,18 €. Une provision de 1 291 K€ (soit 19,56 € par action) a été constituée à fin décembre 2008 pour valoriser les actions propres sur la base de ce cours moyen.

5.PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Valeur brute	Au 01/01/08	Augmentation	Diminution	Au 31/12/08
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	(24)	(1 291)	24	(1 291)
Total	(24)	(1 291)	24	(1 291)

La provision pour dépréciation (actions propres) a été comptabilisée en charges financières.

6.ETAT DES CREANCES

	Montant brut
Autres créances	3 380
Total	3 380

Toutes les créances sont à moins d'un an.

7.VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Montant
FCP/Sicav Monétaire	4 292
Total	4 292

L'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus sont classés par l'AMF «monétaire euro».

8. ETAT DES DETTES

	Montant
Emprunt auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Fournisseurs et comptes rattachés	57
Dettes fiscales et sociales	18
Autres dettes	-
Total	75

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

9. CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés	Montant
Fournisseurs	57
Dettes fiscales et sociales	18
Autres dettes	-
Total	75

10. PRODUITS A RECEVOIR

Postes du bilan concernés	Montant
Autres créances	-
Total	-

11. CAPITAL

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 01/01/08	7 350	10 122	10 234	5 217	32 923
Affectation du résultat	-	-	5 217	(5 217)	-
Dividendes versés	-	-	(5 067)	-	(5 067)
Résultat 2008	-	-	-	5 391	5 391
Au 31/01/08	7 350	10 122	10 384	5 391	33 247

12. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Postes du bilan concernés	Montant
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	-

13. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

La ventilation du chiffre d'affaires par pays est précisée ci-dessous :

Postes du bilan concernés	Montant
France	314
Export	-
Total	314

14. AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

15. ENGAGEMENTS FINANCIERS

15.1

Engagements en matière de pension

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2008, il a été comptabilisé une charge de 6 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

15.2

Engagements de rachats de titres

PSB Industries s'est engagée auprès de certains minoritaires des filiales consolidées à acheter leurs titres. Ceux-ci peuvent être vendus en une ou plusieurs fois et au plus tard en 2012. Compte tenu des formules de calcul retenues, la valeur non actualisée de l'ensemble des titres concernés peut être estimée, au 31 décembre 2008, à 3 273 milliers d'euros.

15.3

Engagements en matière d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société-mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2008 à 1 381 milliers d'euros.

15.4

Engagements en matière de cautions reçues

Néant

15.5

Engagements en matière de cautions données

Néant

16.EFFECTIF MOYEN

Au 31 décembre 2008, l'effectif moyen est d'une personne.

17.REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	Montant
Organes d'administration (jetons de présence)	80
Organes de direction *	-

* La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

18.CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Montant
Charges financières	-
Produits financiers	5 540

19.VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	3 776	934	4 710
Impôt avant intégration	(327)	311	(16)
Résultat avant intégration	4 103	623	4 726
Produit net d'intégration fiscale	350	315	665
Résultat après impôt	4 453	938	5 391

20.ELEMENTS DU BILAN CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Postes du bilan concernés	Montant
Participations	24 091
Créances rattachées à des participations	-
Autres créances (location, compte courant et intégration fiscale)	2 760
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	-
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	760

21.INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montant
Résultat de l'exercice	5 391
Impôt sur les bénéfices	(681)
Résultat avant impôt	4 710
Variation des provisions réglementées	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	4 710

tableau des filiales et participations

1.FILIALES FRANCAISES

> 50% du capital détenu par la société

(en milliers d'euros)	Baikowski	CGL Pack service	Texen holding	PSB Services
Capital	4 211	2 000	4 000	10
Capitaux propres autres que le capital	8 977	3 798	16 557	-
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	92	100
Chiffre d'affaires en 2008	31 135	3 936	-	2 274
Résultat en 2008	203	1 326	6 511	227
Valeur d'inventaire des titres détenus :				
- brute	10 735	3 804	9 542	10
- nette	10 735	3 804	9 542	10
Dividendes encaissés en 2008	1 000	1 100	3 048	-
Prêts et avances accordés	2 324	-	-	302
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

2.PARTICIPATIONS

10 à 50% du capital détenu

Néant

Les résultats présentés dans ce tableau sont des résultats sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

Les capitaux propres incluent les provisions réglementées et les subventions d'investissement.

résultat au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	au 31 décembre	2008	2007	2006	2005	2004
Capital en fin d'exercice						
Capital social		7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes		3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription		-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		314 455	431 848	396 598	391 015	358 600
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		6 010 085	5 236 643	4 097 810	4 620 266	3 037 479
Impôts sur les bénéfices		680 650	47 646	(172 843)	(461 697)	(538 271)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		5 390 915	5 216 537	3 883 150	4 114 194	3 681 002
Résultat distribué		4 226 250	5 145 000	4 961 250	4 410 000	4 042 500
Résultat par action						
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)		1,82	1,44	1,07	1,13	0,97
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		1,47	1,42	1,06	1,12	1,00
Dividende attribué à chaque action		1,15	1,40	1,35	1,20	1,10
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		1	1	0,4	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice		*-	*-	*-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale ..)		*-	*-	*-	-	-
Renseignements boursiers						
Cours maximum		42,05	46,32	38,60	36,80	29,98
Cours minimum		11,02	36,60	34,70	28,80	18,43
Nombre de titres échangés		313 815	239 010	399 094	307 246	418 887

* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêt des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres
Nicolas Job

rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société CGL Pack Service

Administrateurs concernés

MM. Jean-Baptiste Bosson et Alain Wirth.

Nature et objet

Autorisation de cession de biens immobiliers.

Modalités

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 22 février 2008, a autorisé la cession à CGL Pack Service de biens immobiliers dont elle est propriétaire et qu'elle donne à bail. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Baikowski S.A.S.

Nature et objet

Cession de biens immobiliers.

Modalités

La cession de la partie du site industriel de la société Baikowski S.A.S. détenue par votre société est intervenue le 6 juin 2008 pour un montant de 1 381 988 € HT.

Avec les sociétés PSB Services et Baikowski

Nature et objet

Bail de locaux.

Votre société est propriétaire d'immeubles occupés par les sociétés PSB Services S.N.C. et Baikowski S.A.S.

Modalités

Votre société facture aux sociétés PSB Services et Baikowski des loyers définis dans leur bail commercial respectif. Au cours de l'exercice 2008, votre société a facturé :

- 69 217 € HT à la société PSB Services ,
- 102 024 € HT à la société Baikowski. La convention a pris fin le 31 mai 2008 compte tenu de la cession des terrains et locaux intervenue au cours de l'exercice.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars - Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres - Nicolas Job

projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2009

1. Première résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

2. Deuxième résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

3. Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 390 914,66 € de la manière suivante :

- Distribution de 4 226 250 € à titre de dividende aux actionnaires, soit un dividende net par action de 1,15 €
- Le solde au compte «autres réserves» 1 164 664,66 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,15 € par action, il a déjà été payé 0,65 € à compter du 30 janvier 2009, sous forme d'un acompte (soit 2 388 750 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2008 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 2 juin 2009.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu, compter du 1er janvier 2009, à une retenue à la source de 12,10% au titre des prélèvements sociaux et sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40%, sauf pour son bénéficiaire à exercer de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2005	1,20 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

4. Quatrième résolution

En outre, l'assemblée générale, après présentation du rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

5. Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne en conséquence tous pouvoirs au conseil d'administration, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

6. Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2009.

7.**Septième résolution**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste Bosson est arrivé à expiration avec la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Baptiste Bosson, a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat.

8.**Huitième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions

Chers actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2008 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 30 mai 2007 et du 27 mai 2008 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 27 mai 2009.

1. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1.1

Programme autorisé par l'assemblée générale du 30 mai 2007

L'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2007 de PSB Industries avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2008, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 31 mai 2007 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 27 mai 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2008	1,64%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 27 mai 2008	60 106
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2008	1 965 923 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 27 mai 2008 de 32,75 €	1 968 471 €

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
Flux bruts cumulés*					
- achats	65 231	-	38,07	-	2 483 503
- ventes/transferts	35 987	-	38,56	-	1 387 688
Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

*La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (31 mai 2007) et se termine le 27 mai 2008.

1.2

Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2008

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2008 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 13 février 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 13 février 2009	1,82%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 13 février 2009	67 018
Valeur comptable du portefeuille au 13 février 2009	991 866
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 13 février 2009	837 725

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
Flux bruts cumulés*					
- achats	20 130	-	23,75	-	478 055
- ventes/transferts	13 218	-	28,03	-	370 521
Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

*La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2008) et se termine le 13 février 2009.

Au 13 février 2009, PSB Industries détient 67 018 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Corporate Finance) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009

2.1

Objectif du programme de rachat

La société PSB Industries entend utiliser le programme de rachat d' actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l' animation du cours par un prestataire de services d' investissement dans le cadre d' un contrat de liquidité ;
- l' achat d' actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l' échange ou en paiement dans le cadre d' opérations de croissance externe.

2.2

Part maximale du capital – Nombre maximal des titres – Montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d' acquérir

Le nombre d' actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d' actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d' achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d' achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d' actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

2.3

Caractéristique des actions que la société se propose d' acquérir

Les actions ordinaires de la société sont cotées à la Bourse de Paris – Code ISIN FR0000060329.

2.4

Modalité du rachat des actions que la société se propose d' acquérir

Les actions pourront être rachetées par l' intermédiaire d' un prestataire de services d' investissement agissant dans le cadre d' un contrat de liquidité.

2.5

Durée du programme

L' autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu' au 27 novembre 2010 inclus.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société (www.psbindus.com) ainsi que sur celui de l' Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

PSB INDUSTRIES

BP 22 - F-74001 ANNECY CEDEX

TEL. +33 4 50 09 00 02 - FAX +33 4 50 27 11 78

finance@psbindus.com - www.psbindus.com

TEXEN

ZI LE POGNAT - BP 77 - F-01460 BRION

TEL. +33 4 74 76 71 60 FAX +33 4 74 76 71 58

www.texenpartner.com

CGL PACK

BP 9020 - F-74990 ANNECY CEDEX 9

TEL. +33 4 50 27 34 50 FAX +33 4 50 27 34 47

www.cglpack.com

BAIKOWSKI

BP 501 - F-74339 LA BALME DE SILLINGY CEDEX

TEL. +33 4 50 22 69 02 FAX +33 4 50 22 28 92

www.baikowski.com